

Si l'enfant est déjà venu en 2019	Si l'enfant est venu en 2018	Si l'enfant vient pour la 1 <sup>ère</sup> fois
<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription ✱	<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription ✱ <input type="checkbox"/> Copie <b>obligatoire</b> du justificatif 2019 du quotient familial CAF ou MSA au 01/01/2019 <input type="checkbox"/> Copies des pages de vaccination du carnet de santé (si ajouts)	<input type="checkbox"/> Télécharger tous les documents demandés sur notre site : <a href="http://www.afrchallans.com">www.afrchallans.com</a>
<input type="checkbox"/> Votre règlement par chèque (s) (encaissé (s) le 1er jour de présence de l'enfant, en espèces ou en chèques vacances.		

✱ à télécharger sur notre site : [www.afrchallans.com](http://www.afrchallans.com)